

**ARTICLE SCIENTIFIQUE**

**Les Sociétés Militaires Privées dans le cadre des conflits  
asymétriques :**

***Un nouvel instrument de  
Politique étrangère***

Auteurs

MAHE Marie

POUGET Léo

Sous la direction de : Nicolas VAICBOURDT

SOMMAIRE

|                                                                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Sommaire.....</b>                                                                                                                         | <b>4</b>  |
| <b>Abréviations et acronymes.....</b>                                                                                                        | <b>5</b>  |
| <b>Lexique.....</b>                                                                                                                          | <b>5</b>  |
| <b>Introduction.....</b>                                                                                                                     | <b>6</b>  |
| <b>Première partie : L'émergence des sociétés militaires privées et la rationalisation des politiques de défense post guerre froide.....</b> | <b>10</b> |
| (A) Le développement des SMP d'envergure internationale dans le sillage du néolibéralisme économique.....                                    | 10        |
| (B) La doctrine de la guerre asymétrique pour répondre au nouvel équilibre mondial.....                                                      | 13        |
| (C) Externalisation de la défense et protection du cœur de métier, entre dilemme et nécessité.....                                           | 16        |
| <b>Deuxième partie : Les sociétés militaires privées, la remise en cause du monopole de la violence légitime à l'épreuve des faits.....</b>  | <b>19</b> |
| (A) Le domaine de la sécurité, des SMP parties prenantes de la guerre.....                                                                   | 19        |
| (B) Former, encadrer et appuyer : des fonctions stratégiques dans des espaces privilégiés....                                                | 22        |
| (C) L'externalisation du renseignement, entre sécurité nationale et conflit d'intérêt.....                                                   | 25        |
| <b>Troisième partie : Réguler et contrôler les sociétés militaires privées, une nécessité face à un phénomène devenu inéluctable.....</b>    | <b>28</b> |
| (A) La diversification des acteurs ayant recours aux SMP, le symbole d'une externalisation irréversible.....                                 | 28        |
| (B) Tirer les leçons du modèle anglo-saxon pour accompagner l'extension du phénomène.....                                                    | 30        |
| (C) Une régulation de l'échelle nationale à l'échelle internationale, une complémentarité au nom de l'efficacité.....                        | 33        |
| <b>Conclusion.....</b>                                                                                                                       | <b>36</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>                                                                                                                    | <b>39</b> |
| <b>Annexes.....</b>                                                                                                                          | <b>44</b> |

## ABREVIATIONS et ACRONYMES

CICR : Comité International de la Croix Rouge

MINUSMA : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

MINUSTHA : Mission des Nations Unies pour la stabilisation à Haïti

NCTC: National Counterterrorism Center

NSA: National Security Agency

ONG : organisation non gouvernementale

PPP : partenariat public-privée

UCMJ: Uniform Code of Military Justice

USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement international

SEAL : Sea, Air, Land, forces spéciales de la marine de guerre des Etats-Unis

SMP : société militaire privée

## LEXIQUE

***Contractors*** : salarié d'une société militaire privée

***Core military function*** : cœur de métier

**Externalisation** : démarche consistant à sous-traiter une partie des activités qui étaient auparavant prises en charge par l'entreprise, l'administration ou l'institution elle-même.

***Outsourcing*** : externalisation

**Privatisation** : opération consistant à transférer par la vente d'actifs, une activité, un établissement ou une entreprise du secteur public au secteur privé. La privatisation est dite partielle si seulement une partie du capital est vendue.

# Introduction

Pour une grande majorité de l'opinion publique, l'étude des relations internationales repose sur la compréhension des relations interétatiques ainsi que sur la connaissance du rôle des organisations intergouvernementales. Cependant, il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer d'autres acteurs, telles que les multinationales et les ONG, dans le jeu des politiques étrangères. Leur influence s'illustre ainsi à travers le lobbying quotidien<sup>1</sup> ou encore lors d'interventions plus épisodiques dans le cadre de conflits asymétriques. Une catégorie de multinationale se fait particulièrement remarquer dans les relations internationales depuis les années 90, celle des sociétés militaires privées. Phénomène peu connu en France, ces entreprises ont fait l'objet d'une définition par le Livre Blanc de la défense et la sécurité de 2008, qui les caractérise comme étant "*des organismes civils, privés, impliqués dans le cadre d'opérations militaires dans la fourniture d'aide, de conseil et d'appui militaire, et offrant des prestations traditionnellement assurées par les forces armées nationales*"<sup>2</sup>. Le chiffre d'affaire annuel de ces prestataires, majoritairement anglo-saxons, est estimé à 100 milliards de dollars. Leur développement et leur prospérité s'expliquent en majeure partie par le mouvement d'externalisation et de privatisation des politiques de défense et de sécurité des Etats.

Ce choix politique n'est pas anodin et vient progressivement remettre en question le précieux monopole de la violence légitime, jusqu'alors aux mains des Etats souverains. Ainsi, Bodin considérait que ce pouvoir régalien faisait partie de l'essence même de l'Etat<sup>3</sup>. De Gaulle est même allé plus loin lors de son discours à Bayeux en 1946 en estimant que « *la défense est la première raison d'être de l'Etat, il ne peut y manquer sans se détruire lui-même* ». L'attachement au pouvoir régalien de l'Etat n'est cependant pas aussi fort dans tous les pays, en particulier dans la culture anglo-saxonne, comme l'illustre le second amendement de la Constitution américaine<sup>4</sup>. Locke considère lui que la souveraineté doit s'adapter à l'époque

---

1 <http://www.stability-operations.org/>

2 Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité, 2008, Glossaire, pp. 139

3 BODIN J, *Les six livres de la République*, 1576

4 "A well regulated militia, being necessary to the security of a free state, the right of the people to keep and bear arms, shall not be infringed", II Amendment, United States Constitution, 1787

à laquelle elle évolue, nous amenant alors à conclure qu'il n'est pas si incongru d'externaliser et même de privatiser la défense dans un contexte de néolibéralisme assumé<sup>5</sup>. Cette stratégie semble progressivement devenir la norme, appelant à la mise en place d'un débat constructif. Cette discussion est d'autant plus nécessaire qu'elle pourra permettre d'éviter la confusion entre les sociétés militaires privées et le mercenariat.

La définition la plus complète du mercenariat se trouve à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires (4 Décembre 1989), signée par seulement 34 pays. Bien que certains points communs émergent, les employés des sociétés militaires privées ne sont pas « *spécialement recruté dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé* »<sup>6</sup>, contrairement aux mercenaires. En effet, le rôle de ces sociétés se résume à sept catégories, aucune ne touchant en théorie au « cœur de métier » de l'armée : la formation, la maintenance, la logistique, la sécurité, le renseignement, le déminage et le soutien médical<sup>7</sup>. Ces diverses fonctions les amènent à intervenir sur des territoires où des conflits ont lieu sans que ces *contractors* prennent eux-mêmes part aux conflits. Des faits, tels que l'attaque des employés de Blackwater sur la place Nissour à Bagdad, nous ramènent pourtant à la réalité et montrent que la frontière reste poreuse entre mercenariat et SMP. Pour éviter cette confusion et les dérives qui y sont associés, il est plus que nécessaire d'établir un système juridique national mais aussi international qui encadre les activités et les statuts de ces SMP. Au regard des circonstances dans lesquelles les sociétés militaires privées opèrent, il d'autant plus important que ce débat ait lieu au niveau international.

Ces prestataires militaires privés sont en effet devenus des acteurs de la guerre, mais encore plus, des outils précieux face à l'exercice d'une nouvelle forme de conflit qui tend désormais à s'imposer comme la norme: les conflits asymétriques. Concept inauguré après la Guerre du Golfe et vulgarisé après le 11 septembre 2001, la guerre asymétrique est devenu

---

5 ROCHE Jean-Jacques (sous la dir), Des gardes suisses à Blackwater, Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui, IRSEM, 2010, 150 p., disponible au format PDF sur internet :  
file:///C:/Users/Jean/Downloads/Etudes%20n%C2%B02%20Vol1\_JJ-Roche\_final.pdf

6 Article 1 de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires, 1989

7 CHAPLEAU, Philippe. *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, Vuibert, 2011, 240 p.

une doctrine militaire souvent mise en avant pour décrire un affrontement entre un État et des ennemis difficilement identifiables, aux méthodes non-conventionnelles et où les buts, les objectifs et les moyens des forces belligérantes diffèrent sensiblement<sup>8</sup>. La lutte des États contre le terrorisme, les guérillas ou les insurrections s'inscrivent dès lors dans ce type de conflits qui tendent par ailleurs à se multiplier au sein d'un équilibre mondial redessiné après la guerre froide.

Dès lors, les États faisant face à cet ennemi, de plus en plus flou et de moins en moins ancré territorialement, ont entrepris un recours croissant aux sociétés militaires privées. C'est ici que s'articule l'émergence des SMP et la nécessité de faire face à la multiplication des menaces asymétriques auxquelles sont confrontées les forces armées régulières, dans un contexte quasi-général de réduction des coûts et d'aversion de l'opinion publique pour la guerre.

Pour comprendre ce processus progressif d'externalisation des politiques de défense, il faut alors saisir l'ensemble des enjeux stratégiques du recours aux SMP, et les questions qu'il pose. Comment situer la responsabilité et les obligations de ces sociétés face au droit national et international? A l'inverse, en externalisant certaines de ses fonctions régaliennes et militaires, quelles sont les conséquences sur les responsabilités des États contractants? Cette conjonction entre l'appareil militaire des États et une immense industrie privée pose nécessairement les SMP comme de nouveaux outils de politique étrangère, ou des intérêts économiques et politiques donnent une réelle portée stratégique à ces nouveaux acteurs de la guerre. Ainsi, notre analyse s'attachera à analyser comment les sociétés militaires sont devenues des outils de politiques étrangères dans le cadre des conflits asymétriques.

Afin de bien comprendre l'émergence des sociétés militaires privées et leur impact sur les relations internationales, il s'agira dans un premier temps de s'intéresser à l'environnement économique et politique dans lequel ces multinationales se sont développées et prospèrent aujourd'hui. La fin de la Guerre froide a conduit les États à rationaliser leur politique de défense. Cette rationalisation s'est inscrite dans le sillage du néolibéralisme permettant alors aux sociétés militaires privées d'acquérir une envergure internationale. Leur échelle d'intervention s'est également élargie à travers la multiplication des conflits asymétriques et le

---

<sup>8</sup> MARTIN A et CORIOU L, Définir un conflit asymétrique, *Le Monde*, 31 mars 2003 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique\\_315022\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique_315022_3210.html), consulté le 30 janvier

besoin d'adopter une nouvelle doctrine militaire adaptée au nouvel ordre mondial. Enfin, il sera nécessaire d'étudier le mouvement progressif d'externalisation des armées nationales pour comprendre le dilemme auxquelles ces dernières se retrouvent confrontées. Des impératifs d'ordre budgétaire mais également la pression de l'opinion publique justifient les changements profonds des politiques de défense et de sécurité. (*Première partie*).

Alors que les sociétés militaires privées s'étaient déjà bien installées, en particulier dans les pays anglo-saxons, la presse s'est emparée du sujet au début des années 2000. De nombreux événements controversés, que ni les Etats, ni les sociétés elles-mêmes n'ont réussi à cacher ont fait couler beaucoup d'encre. La société civile a alors découvert l'ampleur du phénomène et plus particulièrement l'importante remise en question du monopole de la violence légitime, supposé être aux mains de l'Etat. Ce changement a été d'autant plus difficile à accepter que ces *contractors* étaient présentés comme des mercenaires, parties prenantes de la guerre. L'acharnement médiatique et la volonté de l'Etat de poursuivre cette externalisation a poussé les SMP à renouveler leur stratégie, tout en s'adaptant aux nouveaux défis sécuritaires. Ces dernières se sont notamment spécialisées dans la formation ou encore le renseignement à l'échelle mondiale. Cependant, la légitimité de ces domaines d'intervention reste à déterminer quand on sait qu'ils font tous les deux parties d'une forme de politique étrangère plus implicite. (*Deuxième partie*)

Même si le sujet n'est plus aussi brûlant que lors des controverses irakiennes, l'externalisation est aujourd'hui devenue inéluctable. La multiplication et la diversification des acteurs ayant recours aux SMP en sont la preuve. Il ne s'agira donc pas ici de remettre en cause ce phénomène, mais plutôt de voir de quelle manière celui-ci peut être régulé et contrôlé efficacement. L'observation des erreurs passées, notamment celles du modèle anglo-saxon devra alimenter la réflexion. Enfin, l'adoption d'une régulation à toutes les échelles, aussi bien nationale qu'internationale est à l'heure actuelle considérée comme étant la condition pour une régulation efficiente. (*Troisième partie*).

## **PARTIE I – L'ÉMERGENCE DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES ET LA RATIONALISATION DES POLITIQUES DE DÉFENSE POST GUERRE FROIDE**

Comprendre l'émergence des SMP amène avant tout à analyser le contexte économique mais aussi politique d'un monde bouleversé après la guerre froide (A). Dans le sillage de la doctrine néolibérale, les États vont essayer de faire face à une reconfiguration leur politique de défense dans un souci de rationalisation croissante. Les armées, impulsées par l'exemple américain, vont alors voir en l'externalisation un vecteur d'efficacité pour conserver leurs capacités, alors même que les conflits dans le monde tendent à se multiplier. Plus que cela, la nature même des guerres a aujourd'hui changé. Les conflits asymétriques se sont alors imposés comme la norme, bouleversant l'exercice de la guerre et conduisant les États à adopter de nouvelles méthodes face à des menaces de plus en plus diffuses (B). Dans cette perspective, les SMP sont devenues des acteurs à part entière dans la conduite de ces nouvelles formes de conflits, posant dès lors la sensible question de la protection du cœur de métier attribuée légitimement aux armées régulières (C).

### **(A) Le développement des SMP d'envergure internationale dans le sillage du néolibéralisme économique.**

La chute du Mur de Berlin et la dissolution du Pacte de Varsovie marquent la fin de la Guerre froide. En 1989, Fukuyama annoncera « *la fin de l'histoire* » synonyme de l'extension de la démocratie et de la doctrine libérale, prônées par les États-Unis. Les pays anglo-saxons cherchent alors à étendre l'idéologie néolibérale de l'économie de marché. Les économistes partisans de ce système réussissent à se faire entendre en prônant une technique de gouvernement étendant l'emprise des mécanismes de marché à l'ensemble de la société<sup>9</sup>. Ce qui relevait alors du statut de bien public, concept mis en avant par Samuelson, se transforme en bien marchand dépendant de la loi de l'offre et de la demande. La sécurité et la défense n'échapperont pas à cette tendance qui s'affirmera par la suite. Cette marchandisation de la sécurité est justifiée par les vertus économiques, logistiques et managériales du marché. Elle

---

<sup>9</sup> PUEL Hugues, Le néolibéralisme, modèle économique dominant, *Revue d'éthique et de théologie morale* 1/2005 (n°233), p. 29-51, disponible sur : [www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2005-1-page-29.htm](http://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2005-1-page-29.htm), consulté le 16 janvier 2016

permettrait ainsi de diminuer les coûts, supprimer les lourdeurs bureaucratiques, de réduire les effectifs excessifs de l'armée ou encore de faire face à la sophistication du matériel militaire et de l'armement. Mieux encore, ce mouvement d'externalisation apporterait la flexibilité dont l'armée a besoin dans un contexte où une guerre à l'échelle mondiale est devenue moins probable. Les institutions en charge de la sécurité et de la défense deviennent alors peu à peu dépendantes de cette économie collaborative<sup>10</sup> où les biens et les compétences sont prêtés, loués, donnés ou échangés. En témoigne le récent partenariat public-privé engageant la filiale HeliDax à louer des hélicoptères à l'Armée de Terre française pour la formation de pilotes<sup>11</sup>.

En outre, le néolibéralisme valorise l'individu devenu « entrepreneur de lui-même », ce dernier possédant un capital humain qu'il va savoir faire fructifier. Nombres d'anciens militaires tirent profit de cette doctrine en créant leur propre société militaire privée, aidés par la crédibilité de leur curriculum vitae. Le destin d'Erik Prince, ancien SEAL, fondateur de Blackwater, ou encore celui des créateurs de MPRI, huit anciens militaires, illustrent la proximité existante entre le monde militaire et celui de l'entreprise<sup>12</sup>. Les années 1990 sont par ailleurs marquées par la théorie de l'efficience des marchés de Fama, moteur de la libéralisation financière. Par conséquence, les SMP bénéficient du financement par l'actionnariat et obtiennent le statut de firmes multinationales. En parallèle, un mouvement de fusion-acquisition se développe grâce auquel les entreprises voient leur échelle d'intervention se multiplier d'un point de vue géographique, accompagnant par ailleurs la diversification de leurs activités. La fusion entre la société anglaise *DSL* et l'entreprise américaine *Armor Group* en 1997 illustre les enjeux d'une association en termes de réputation et de capacités<sup>13</sup>. Enfin, les partenariats publics-privés (PPP), contrats administratifs autorisant « *l'association de manière durable d'un ou plusieurs entrepreneurs privés à la construction, à l'entretien et la*

---

10 BOTSCHAN Rachel and ROGERS Roo, *What's Mine is Yours : The Rise of Collaborative Consumption*, HarperCollins Business, 3 Février 2011, 204 p.

11 CHAPLEAU Philippe, 100 000 heures de vol pour les Colibri rejoints par trois Colibri de DCI, Ligne de défense, blog Ouest-France, 13 octobre 2015, <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2015/10/13/100-000-heures-de-vol-pour-les-colibri-d-helidax-14855.html>, consulté le 29 décembre 2015

12 CECILE Jean-Jacques, *Les chiens de guerre en Amérique*, Nouveau Monde, Octobre 2009, 297 p.

*gestion d'un ouvrage public* »<sup>14</sup> participent à l'externalisation des politiques de défense. Cette forme de partenariat, initiée au Royaume-Uni en 1992, permet en effet de passer outre les réticences et les réglementations prohibant le recours aux SMP. Ainsi, le PPP français conclu entre le ministère de la défense, la société DCI et Proteus Hélicoptère en 2008 fut la solution envisagée pour contourner la loi de 2003, interdisant le recours aux SMP en France<sup>15</sup>.

Par ailleurs, le néolibéralisme sous-entend que tout domaine est sujet à faire des profits. Ainsi, il est communément admis que les SMP profitent de « l'économie de guerre » pour augmenter leur chiffre d'affaire. Cependant, l'attitude complaisante des Etats à leur égard révèlent que ces entreprises peuvent également servir à développer « un patriotisme économique » sur des territoires étrangers. En effet, ces dernières opèrent souvent dans des pays où les ressources en matières premières attisent les convoitises<sup>16</sup>. L'importance des richesses souterraines en Afrique poussent les Etats, notamment la France et les Etats-Unis, à mener des politiques économiques et militaires sur ce continent. Ces puissances procurent alors des instructeurs et des équipements militaires aux gouvernements africains plus ou moins stables, en mobilisant leurs forces armées quand ils jugent cela nécessaire. Entre 1990 et 1995, 94% des nations africaines recevaient l'assistance militaire américaine. Une telle stratégie en terme de politique étrangère nécessite d'avoir les capacités militaires suffisantes. Les SMP constituent une solution adéquate en fournissant les Etats en soutien matériel et en dispensant de la formation, cela en toute discrétion. Xavier Renou dénonce alors l'influence de ces sociétés sur les économies des pays les moins développés. Il considère ainsi « *la*

---

13 ROCHE Jean-Jacques (sous la dir), Des gardes suisses à Blackwater, Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui, IRSEM, 2010, 150 p., disponible au format PDF sur internet :  
file:///C:/Users/Jean/Downloads/Etudes%20n%C2%B02%20Vol1\_JJ-Roche\_final.pdf

14 Partenariat public-privé, in Vie publique, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/action/voies-moyens-action/que-sont-partenariats-public-priv.html>, consulté le 22 février

15 ROCHE Jean-Jacques (sous la dir), Des gardes suisses à Blackwater, Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui, IRSEM, 2010, 150 p.. Disponible au format PDF sur internet :  
file:///C:/Users/Jean/Downloads/Etudes%20n%C2%B02%20Vol1\_JJ-Roche\_final.pdf

16 HERVIEU Sebastien, Matières premières, chroniques d'un "pillage systématique", *Le Monde*, avril 2015, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/13/matieres-premieres-chronique-d-un-pillage-systematique\\_4615251\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/13/matieres-premieres-chronique-d-un-pillage-systematique_4615251_3212.html), consulté le 10 avril

*privatisation de la violence [...] comme le moyen d'étendre encore la domination du capital financier en lui ouvrant de nouvelles perspectives de profits* ». Un récent rapport considère alors que l'Afrique est le nouveau terrain de jeu des *contractors* après l'essoufflement des marchés irakiens et afghans<sup>17</sup>. Les SMP auraient donc émergé du néolibéralisme, mais serait également l'instrument utilisé pour promouvoir cette doctrine économique sur l'ensemble des continents<sup>18</sup>.

## **(B) La doctrine de la guerre asymétrique pour répondre au nouvel équilibre mondial.**

Si pour certains observateurs la fin de la Guerre froide a constitué « *la fin de l'histoire* », elle ne doit cependant pas être confondue avec la fin de la guerre. En effet, la dernière décennie du XXème siècle a laissé place à l'émergence de nouveaux conflits. Ainsi, entre 1991 et 2001, le monde a été frappé par 57 conflits, majoritairement internes qui ont eu lieu sur 45 territoires différents soit près du tiers de la planète<sup>19</sup>. Il n'est alors plus seulement question de rapport de force, de stratégie planifiée et de technologie, mais également d'une guerre où l'adversaire se bat « *dans les conditions les plus féroces, pour ce que l'homme a de plus viscéral, de plus sacré* » (Xavier Raufer) dès lors qu'il se sent menacé. Jusqu'alors, la division bipolaire du monde apportait un équilibre se traduisant par des conflits à basse intensité, des acteurs de la guerre clairement identifiés, tout comme leurs buts, leurs méthodes et leurs moyens. Cependant, la chute du mur de Berlin a laissé place à l'émergence du terrorisme, le développement de guérillas et l'apparition de forces dites non-conventionnelles. Ces nouveaux acteurs de la guerre utilisent alors des méthodes inédites de combat dans des

---

17 War on Want, *Mercenaries Unleashed, The Brave New World of Private Military and Security Companies*, Février 2016, 20 p. [en ligne]. Disponible en version PDF sur :

[http://media.waronwant.org/sites/default/files/Mercenaries%20Unleashed%2C%202016.pdf?\\_ga=1.14549823.94639948.1463093716](http://media.waronwant.org/sites/default/files/Mercenaries%20Unleashed%2C%202016.pdf?_ga=1.14549823.94639948.1463093716), consulté le 20 avril

18 RENOU, Xavier. *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Chapitre "De nouveaux appétits autour des richesses de l'Afrique et du monde", Éditions Agone, 2005.p 315.

19 MAMPEAY, SERFATI, *Les groupes de l'armement et les marchés financiers : vers une convention « guerre sans limite ?*, La Découverte, 2004, p.250.

lieux d'affrontement de moins en moins prévisibles. Ainsi, la vision westphalienne d'une guerre nécessairement réglementée et encadrée normativement a progressivement été remise en cause par la réalité des conflits post-guerre froide. Là où Clausewitz décrivait la guerre comme « *la continuation de la politique par d'autres moyens* <sup>20</sup> », présentant une fin et des moyens précis, les nouveaux conflits semblent s'éloigner de cette logique. Afin de mieux saisir cette transformation des conflits contemporains, de nombreux observateurs ont introduit le concept de guerre asymétrique dans les doctrines militaires des Etats.

Cette stratégie militaire s'est tout particulièrement illustrée lors de l'intervention américaine dans la Guerre du Golfe de 1991. Les Etats-Unis et la coalition mandatée par l'ONU ont en effet dû affronter les troupes irakiennes de Saddam Hussein. Le 6 février 1991, à l'issue de cette guerre et de la victoire américaine, Georges H. Bush parle alors « *d'un nouvel ordre mondial* ». Il déclare que les grandes puissances, Etats-Unis en tête, ainsi que les organisations internationales, joueront désormais un rôle décisif pour maintenir la paix, ou dans le cas contraire, établir des sanctions. Le spectre de la « *guerre juste* » revient alors avec force dans les doctrines militaires post-guerre froide. Au même moment, l'affirmation du système néolibéral et du leadership américain attisent la convoitise et les opposants deviennent nombreux. Le National Defense Panel américain déclarait ainsi en 1997 « *Nos ennemis présents et futurs ont tiré les leçons de la guerre du Golfe de 1991. Ils ne vont pas se confronter à nous conventionnellement. Ils aligneront leurs points forts face à nos points faibles. Leurs forces ne seront pas le miroir des nôtres* ». L'asymétrie se comprend ici comme le décalage entre les grandes puissances, qui ne peuvent outrepasser certaines normes et règles morales dans leur conduite de guerre, et de l'autre côté, des groupes armés, souvent non étatiques, dispersés et aux méthodes non-conventionnelles. Les nouveaux acteurs de la guerre exploitent alors cette faiblesse propre aux Etats continuant à intervenir au-delà de leurs frontières pour protéger leurs intérêts économiques et politiques. Ces quinze dernières années, la multiplication des interventions occidentales en Sierra Leone, au Rwanda, en Somalie, au Panama, en Colombie, aux Comores, en Afghanistan, en Irak, montrent que les puissances ne renoncent pas aux interventions militaires extérieures.

---

20 Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, 1832.

Les attentats du 11 Septembre 2001 ont, en ce sens, constituer un tournant majeur. Georges W Bush, président américain aux moments des faits, va alors répondre à cette attaque asymétrique en se lançant dans une « *guerre globale contre le terrorisme* »<sup>21</sup>, stratégie reprise par de nombreux autres Etats. Cependant cet engagement affirmé se fait sous l'influence de la « doctrine zéro mort »<sup>22</sup> et nécessite d'entrevoir de nouveaux moyens pour des forces armées pourtant rationalisées après la fin de la guerre froide. Il a alors fallu financer massivement cet élan interventionniste mené par le gouvernement Bush après 2001 qui visait, selon sa doctrine de « guerre globale », à une éradication progressive du terrorisme. Les « *Etats Voyous* »<sup>23</sup>, alors accusés d'héberger des réseaux de terroristes ont été, dès octobre 2001, les premiers théâtres d'opérations, à l'image de l'Afghanistan puis de l'Irak. Depuis le début des années 1990, les forces armées régulières font donc constamment face à des ennemis de plus en plus diffus et flous, sans ancrage territorial identifiable. Cette menace terroriste symbolise alors l'idée d'un rapport de force asymétrique, qui de plus est, s'inscrit dans une conjoncture de réduction budgétaire et d'aversion de l'opinion publique pour la guerre au sein des puissances occidentales. La nouvelle stratégie géopolitique et militaire impulsée par le gouvernement Bush, puis suivie par la suite par de nombreux états occidentaux, a alors donné lieu à un recours de plus en plus important au marché de la sécurité privée, et plus globalement, à une privatisation de certaines fonctions auparavant gérées par le gouvernement et l'armée. L'ensemble de ces éléments explique alors les prémices du recours aux Sociétés Militaires Privées dans le cadre de conflits asymétriques, dès la fin des années 1990, pour faire face à la prolifération de nouvelles menaces, à la fragmentation des conflits, à la transformation progressive des politiques de défenses.

---

21 « Global War on Terror », GWOT, nom donné aux différentes opérations militaires post-11 septembre menées par l'administration Bush.

22 Doctrine soutenant l'impact négatif des pertes humaines durant la guerre sur les gouvernements belligérants.

23 « Rogue State » : concept né sous la présidence Reagan pour qualifier des États représentant une menace pour la sécurité collective et les intérêts des États-Unis.

## **(C) Externalisation de la défense et protection du cœur de métier, entre dilemme et nécessité**

La fin de la Guerre froide a marqué un tournant dans les stratégies militaires des États. Les gouvernants ont pris conscience de la faible probabilité d'une guerre interétatique à l'échelle mondiale. Janowitz esquisse l'idée que l'utilisation de la force dans les relations internationales a fortement perdu en légitimité. Ainsi, la multiplication des traités bilatéraux et multilatéraux de désarmement illustre cette volonté de réduire le recours à la force armée. Par ailleurs, la propagation de l'arme nucléaire a créé un certain « équilibre de la terreur » entre les grandes puissances, appelant à un mouvement de détente dans les relations interétatiques. Il est alors devenu inconcevable de conserver l'appareil militaire qui avait été construit dans le cadre des conflits du XX<sup>ème</sup> siècle. C'est pourquoi, la majorité des États ont fait le choix de réduire l'effectif de leur armée<sup>24</sup>. Plus concrètement, les effectifs militaires dans le monde ont fondu de 28.3 millions à 23.5 millions d'hommes entre 1987 et 1994<sup>25</sup>. Le rapport «*The Pentagon's Logistic Civil Augmentation Program* », publié par la société Halliburton, a amené l'idée que les troupes officielles devaient être réservées pour le combat pendant que les soldats privés seraient en charge de la logistique en arrière-plan. Ainsi, afin que les soldats puissent se concentrer sur leur « cœur de métier », les *contractors* sont venus compenser cette réduction d'effectifs en s'attachant par exemple à des tâches de maintenance ou de soutien logistique. Cette recommandation, approuvée par le Gouvernement américain, est venue légitimer l'arrivée des SMP sur le marché de la sécurité.

Cette stratégie de réduction des effectifs des armées a reçu un soutien important de la part de l'opinion publique qui aspire désormais à la paix, mais également aux « *dividendes de la paix* »<sup>26</sup>. Ce mouvement s'est alors accompagné d'une réduction du budget. Ainsi, Dick

---

24 BOENE, Bernard. "La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique", *Revue française de sociologie* 4/2003 (Vol. 44) , p. 647-693

25 CHAPLEAU, Philippe. *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, Vuibert, 2011, 240 p.

26 BELANGER Yves et FLEURANT Aude, Les dépenses militaires : la fin des cycles ?, *Revue Interventions économiques* [En ligne], 42 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 30 avril 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1206>

Cheney, secrétaire de la Défense sous Bush, a drastiquement réduit le budget de la défense de 10 milliards de dollars durant la première année de ses fonctions. Le but premier de cette décision était de réduire la présence des forces armées américaines en Europe pour répondre au nouvel ordre mondial. Cette baisse du budget est restée mesurée au regard des nouveaux défis asymétriques auxquels les puissances occidentales allaient devoir faire face. L'armée devait en effet être en capacité de se reconstituer rapidement si jamais la situation géopolitique l'exigeait. Le rapport de la « Stratégie Nationale de Sécurité » de 1995 expose clairement cette stratégie : « *restructurer l'appareil militaire américain en fonction de l'identification plus réaliste des dangers auxquels les Etats-Unis vont devoir faire face* »<sup>27</sup>. Une telle politique a porté atteinte aux capacités du ministère de la défense, notamment en termes d'infrastructures militaires. Le « *Base Realignment and Closure Act* » est ainsi responsable de la fermeture de camps d'entraînement aux Etats-Unis, laissant une fenêtre d'opportunité importante pour les SMP.

En parallèle, les deux dernières décennies ont été marquées par un mouvement de professionnalisation des armées. A partir des années 1990, de nombreux pays, tels que la France et les Pays-Bas, choisissent progressivement d'abandonner le système d'armée mixte. Janowitz parlera lui du « *déclin de l'armée de masse* »<sup>28</sup>, qu'il justifie en partie par l'arrivée d'une technologie avancée qui nécessite de recourir à du personnel formé à son fonctionnement. Les SMP vont alors recruter des salariés spécialisés, capables de comprendre la sophistication de ce nouvel appareil militaire, afin d'offrir leur savoir-faire aux Etats demandeurs. Cependant, la capacité de maîtriser l'armement s'apparente au « *cœur de métier* », que l'armée veut pourtant préserver de l'externalisation. C'est alors ici qu'apparaît le dilemme entre le mouvement d'externalisation et la protection du cœur de métier. Ce dernier élément reste néanmoins difficile à définir clairement. Philippe Chapleau apporte plus de précision sur la notion « *Le cœur de métier, [...] c'est la coercition, le choc des armes, la mise en œuvre du feu qui doit neutraliser un adversaire ; c'est aussi la maîtrise de la violence*

---

27 CLINTON William J. *A National Security Strategy of Engagement and Enlargement*, Washington, D.C., White House, GPO, 1995 33 pages

28 BOENE, Bernard. « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique. », *Revue française de sociologie* 4/2003 (Vol. 44) , p. 647-693

*légitime* »<sup>29</sup>. Cependant, bien qu'on puisse esquisser une définition, la distinction entre ce qui relève ou non du « *core military function* » ne semble plus tenir une fois que les *contractors* sont sur le terrain d'un conflit asymétrique. L'urgence de la situation peut obliger ces soldats privées à recourir à la force armée, comme nous le montre la fusillade à Najaf en Irak, dont les employés de Blackwater ont été protagonistes<sup>30</sup>.

---

29 CHAPLEAU Philippe, *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation?*, édition Vuibert, 21 mars 2011, 240 p.

30 Youtube.(February 1, 2013). Najaf Iraq, Blackwater Firefight, Part1 [Video File]. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=vajYlk4z5RQ>

## **PARTIE II – LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES, LA REMISE EN CAUSE DU MONOPOLE DE LA VIOLENCE LÉGITIME À L'ÉPREUVE DES FAITS**

L'Irak a constitué un observatoire précis d'une externalisation de plus en plus poussée de certaines fonctions militaires. Le désengagement de l'État dans certaines tâches ne concerne plus seulement la simple logistique ou la sécurisation d'infrastructures, mais rogne incontestablement les frontières du régalien. Les SMP sont actives non seulement dans les activités secondaires de défense (maintenance, ingénierie, infrastructure), mais aussi dans l'accomplissement de certaines tâches intermédiaires (formation, soutien logistique) pour se rapprocher progressivement du cœur de métier (fonctions opérationnelles et renseignement). À l'image de la Défense américaine qui semble avoir progressivement réduit son corps souverain en se tournant de manière quasi systématique vers les SMP, nous allons essayer de comprendre ce processus à travers trois fonctions externalisées: la sécurité (A), la formation (B) et le renseignement (C).

### **(A) Le domaine de la sécurité : des SMP parties prenantes de la guerre**

De nombreux exemples, à l'image du théâtre irakien, ont montré que cette distinction des missions accordées aux SMP n'était pas toujours fondée. La plupart des firmes sont parties prenantes, de par leurs champs de prestations et de services, de l'exercice même de la guerre. D'autant plus quand le conflit s'inscrit dans une logique asymétrique. Le cas irakien a en effet été une des premières vitrines de l'émergence de ces SMP et a mis en lumière cet appui direct des *contractors* aux combats. Il faut ici rappeler que pour les Américains, la guerre en Irak est rapidement terminée, dès avril 2003 et la chute de Bagdad consécutivement à l'invasion de la ville par les troupes américaines et britanniques. Ainsi, le 1<sup>er</sup> mai 2003, Georges Bush prenait la parole sur le porte avion nucléaire USS Abraham Lincoln pour annoncer le succès complet de son opération militaire<sup>31</sup>. Cependant, si la guerre conventionnelle prenait bien fin après la chute du régime de Saddam Hussein, le début de l'occupation américaine allait donner lieu à une guerre asymétrique, impliquant de nombreux

---

31 « Operation Iraqi Freedom ». Lors du discours du président Bush sur le pont du porte-avion, on pouvait lire sur une banderole en arrière-plan : «*accomplished mission*» (Mission accomplie).

acteurs<sup>32</sup>. C'est précisément dans cette seconde phase du conflit irakien, qui allait durer jusqu'en 2011 avec le retrait des troupes de la coalition, que les gouvernements américains et britanniques ont engagé de nombreuses SMP, faisant alors une « *intrusion massive dans un conflit d'abord classique puis totalement asymétrique* » donnant lieu à « *la signature d'exceptionnels contrats de sous-traitance militaire* » pour un « *déploiement de non moins exceptionnels contingents privés chargés de missions traditionnellement effectuées par les forces armées nationales* »<sup>33</sup>. Des firmes britanniques et américaines comme *Sandline* ou *Dyncorp* ont alors envoyé des milliers de *contractors* en Irak. Des études récentes ont montré qu'en 2005, le nombre de *contractors* en Irak était à peu près égal à celui des soldats de l'armée régulière, soit plus de 120 000 soldats privés<sup>34</sup>. Ainsi, en 2004, Donald Rumsfeld, le Secrétaire américain à la défense, déclarait auprès de la *Coalition Provisional Authority* (Autorité Provisoire de la Coalition), que plus de soixante SMP étaient présentes en Irak<sup>35</sup>.

Au cours de cette seconde phase du conflit irakien, si les SMP emploient des mécaniciens, des conducteurs, des experts ou encore des informaticiens, elles sont également pourvoyeuses de véritables professionnels de la guerre. Beaucoup de *contractors* sont en effet des anciens membres des forces spéciales américaines ou d'autres pays, ainsi que des combattants aguerris et expérimentés pour faire face à des menaces asymétriques et non-conventionnelles. Progressivement, en Irak puis en Afghanistan à partir de 2007, les forces armées délèguent massivement certaines fonctions de sécurités aux *contractors*. La surveillance de sites militaires et de représentations diplomatiques, l'escorte de convoi, la

---

32 Al-Qaïda et son réseau terroriste, des groupes d'insurgés, l'armée américaine et celles de la coalition, ainsi que les forces armées du nouveau gouvernement irakien.

33 CHAPLEAU, Philippe. RENOU, Xavier (sous la dir.), *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Chapitre "De nouveaux appétits autour des richesses de l'Afrique et du monde", Éditions Agone, 2005.p 245.

34 JACQUIN, Hélène. *L'emploi des Sociétés Militaires Privées en Afghanistan*. Rapport au Ministère de la Défense Cahiers de la recherche doctrinale, 2010. Disponible en ligne : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/cahier-de-la-recherche/l-emploi-des-societes-militaires-privées-en-afghanistan-et-en-irak> (consulté le 07 avril)

35 Pour des entreprises enregistrées majoritairement aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, mais également en Afrique du Sud (*Meteoric Tactical Solutions*), en Australie (*Shodan*), aux Seychelles (*Presidium International*), à Honk-Kong (*SSA*), en Corée du Sud (*NKTS*) ou encore au Danemark (*Group 4 Falck*)

fourniture d'équipements militaires et d'armements aux combattants rendent, de facto, les SMP comme des acteurs de la guerre asymétrique. Le domaine de la sécurité amène les SMP à entrevoir un champ d'action bien plus vaste qu'un simple soutien stratégique aux forces régulières, mais bien plus un appui actif et durable dans des espaces de conflits de haute intensité. Ceci pose nécessairement la question d'un déplacement progressif d'une violence légitimement exercée par les forces régulières vers un exercice de la guerre partagé avec ces *contractors* devenus indispensables à l'appareil militaire.

C'est par ailleurs dans le cadre de ces missions de «sécurité» qu'un certain nombre de dérives ont pu être imputées aux *contractors*. Le nom d'une entreprise revient avec insistance lorsque l'on évoque les différentes polémiques dans lesquelles des employés de SMP semblent impliqués, celui de la fameuse multinationale *Blackwater*<sup>36</sup>. Cette société a constitué un partenaire privilégié du Pentagone durant le conflit irakien et afghan. En effet, entre 2001 et 2006, la totalité des contrats passés entre le gouvernement américain et *Blackwater* représentait une somme dépassant le milliard de dollars<sup>37</sup>. Si l'entreprise d'Erik Prince avait plus ou moins réussi à agir dans l'ombre durant les premières années de la guerre en Irak, l'assassinat et la mutilation de quatre de ses employés lors d'une embuscade au sein de la ville de Fallujah<sup>38</sup>, avait tristement mis la lumière sur la présence de soldats privés américains au Moyen-Orient. L'activité de *Blackwater* en Irak a alors commencé à soulever de nombreuses questions et polémiques, notamment dans l'implication de certains de ces *contractors* dans des opérations de combats<sup>39</sup>. Le procès de quatre anciens employés de *Blackwater*, condamnés à de lourdes peines pour le meurtre de 14 irakiens en septembre 2007<sup>40</sup>, a mis en lumière les dérives bien réelles inhérentes à la présence et à l'action de ces milliers de soldats privés. Il

---

36Créée et dirigée par Erik Prince, ancien SEAL et milliardaire très proche de la sphère néo-conservateur américaine restera, jusqu'en 2011, à la tête de ce qui pouvait être considéré à l'époque comme la plus grande société militaire privée du monde. Blackwater USA adopte le nom de Xe en février 2009, puis se restructure et devient Academi en décembre 2011.

37 1 024 519 018 dollars entre 2001 et 2006. Rapport de la Chambre des représentants des États-Unis. Congrès des États-Unis d'Amérique, [Additional Information about Blackwater USA](http://graphics8.nytimes.com/packages/pdf/national/20071001121609.pdf), 1<sup>er</sup> octobre 2007, Disponible au format pdf: <http://graphics8.nytimes.com/packages/pdf/national/20071001121609.pdf>, p.3.(consulté le 21 mars 2016)

38En mars 2004, quatre *contractors* de Blackwater sont pris pour cible dans la ville de Falloujah. Leurs corps calcinés seront ensuite suspendus à un pont durant plusieurs jours.

39 SCAHILL, Jérémie. *Blackwater, l'ascension de l'armée privée la plus puissante du monde*. Nation Book, 2007.

apparaît alors difficile de croire en l'unique fonction sécuritaire et secondaire assurés par les *contractors* lors de leurs missions en Irak, en Afghanistan et dans d'autres espaces en conflit asymétrique. Les SMP ont clairement été parties prenantes d'opérations de combats, de fonctions opérationnelles, rapprochant ainsi leurs activités du cœur de métier légitimement accordé aux forces armées. Plus que cela, ces grandes multinationales sont dès lors devenues indispensables à l'occupation américaine après 2003. Si le domaine de la sécurité permet de saisir ce constat, les SMP ont également été des acteurs majeurs dans la formation, l'encadrement et le soutien de forces armées en proie à des menaces asymétriques.

## **(B) Former, encadrer et appuyer: des fonctions stratégiques dans des espaces privilégiés.**

Dans de nombreuses régions du monde, les SMP proposent également des services de formations et d'encadrement aux soldats des forces régulières, mais plus que cela, certaines sociétés se sont vues également attribuer la mission de constituer de véritables forces armées. Cette formation s'accompagne bien souvent d'une aide à la planification stratégique et ce aussi bien avant, pendant, et après les périodes de conflits. Il est là encore important de souligner que l'activité de ces SMP spécialisées dans la formation et le conseil (*DSL, MPRI, Silver Shadow, Vinnell*) ne peut être clairement détachée de tout type de participation à des opérations d'appui ou de combat actif, de par la nature multi-service des SMP. Cependant, là où les missions de formation accordées aux SMP prennent une importance considérable, c'est dans leur portée stratégique vis à vis des États contractants. Comme vu précédemment, les noms de SMP américaines dans l'encadrement et la formation de militaires étrangers reviennent bien souvent lorsque l'on aborde le cas de l'Irak ou de l'Afghanistan. Ainsi, dès le printemps 2003, la SMP américaine *Vinnell*, qui s'était déjà illustrée en formant et en encadrant la garde nationale saoudienne, va être contractée par le Pentagone pour le recrutement des futurs soldats de l'armée irakienne. Cependant, d'autres pays ont également vu les SMP s'imposer comme des acteurs prépondérants dans la gestion des conflits et l'encadrement des forces régulières. C'est notamment le cas de la Colombie et du

---

40 Au cours d'une mission pour assurer la sécurité d'un convoi américain dans la capitale irakienne, des employés de *Blackwater* ouvrent le feu sur la Place Nisour, tuant 14 civils irakiens, dans des circonstances encore floues aujourd'hui. Cet épisode a contraint la société d'Erik Prince à revoir sa présence en Irak et a vivement ravivé la question de l'impunité envers les *contractors* (leur procès n'ayant eu lieu qu'en juillet 2014)

Nicaragua<sup>41</sup>, dans des mesures et des circonstances différentes. Ces pays, ayant connu guerres civiles ou insurrections, sont des espaces privilégiés pour ces SMP proposant non seulement des infrastructures d'entraînements, des transferts de compétences techniques, mais aussi des doctrines militaires qui pour, un certain nombre d'observateurs, sortent bien souvent du cadre conventionnel.

Ainsi, l'exemple colombien est particulièrement significatif quant à l'engagement américain dans la lutte contre le narcotrafic et la guérilla. A travers le Plan Colombia, les Etats-Unis ont, depuis la fin des années 1990, investi massivement en Colombie pour la destruction de champs de coca et la lutte féroce contre les guérilleros. Plus qu'un simple soutien financier, le gouvernement américain a également, par le biais de SMP américaines spécialisées, apporté son savoir et ses compétences en matière de lutte contre-insurrectionnelle. Ainsi, les *contractors* de SMP comme *DynCorp* ou encore *MPRI* sont régulièrement envoyés dans les zones montagneuses des Andes pour y former les forces spéciales colombiennes. Si la Colombie représente alors un espace lucratif pour ces SMP, l'action de ces sociétés américaines revêt également une portée stratégique pour les Etats-Unis. En effet, la majorité des SMP présentent en Colombie depuis le début des années 90 sont «*sous contrat direct avec le département d'Etat américain, le Pentagone ou l'US Agency for International Development (Usaid), ces SMP défendent, de fait, les intérêts de la « superpuissance »*». Grâce à elles, *Washington a fabriqué le principal conflit privatisé du monde (hors Irak)*<sup>42</sup>. L'exemple de l'engagement américain en Colombie montre alors un autre aspect décisif et stratégique dans le recours aux SMP, notamment dans la formation et l'encadrement de forces armées. En sous-traitant ces activités via la contractualisation de sociétés privées nationales, l'administration Clinton puis celle de Bush, s'assure d'une coopération accrue avec un Etat présentant des intérêts stratégiques et sécuritaires, tout en

---

41 Le régime sandiniste au Nicaragua s'est en effet vu menacé, dans les années 1980, par une insurrection contre-révolutionnaire, la Contra. Hostile au régime communiste en place, les États-Unis et la CIA ont alors appuyé le mouvement des contras dès le début des années 1980. Cependant, le congrès américain refusant tout financement direct pour un soutien aux contras du Nicaragua, certaines sociétés militaires privées, comme la société israélienne Lev d'an, aurait alors été contractées pour former et entraîner les Contrás, avec le soutien de la CIA. La société américaine EAST assurait par exemple le parachutage d'armement à destination des contras, après la signature d'un contrat de plus de 13 millions de dollars avec le Pentagone en 1999.

42 OSPINA CALVO, Hernando. Les acteurs cachés du conflit colombien, *Le Monde Diplomatique*, Novembre 2004, p 26-27. Disponible sur [https://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/CALVO\\_OSPINA/11669](https://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/CALVO_OSPINA/11669)

réduisant sa responsabilité, au cas où leurs soutiens au gouvernement colombien entraîneraient un certain nombre de questions et de dérives. En effet, les forces régulières colombiennes se sont souvent retrouvées accusées de graves violations aux droits de l'homme<sup>43</sup>, de par leurs méthodes de guerres non conventionnelles et leurs perméabilités à la corruption ou encore à l'influence des groupes paramilitaires.

La formation représente donc une activité non seulement hautement lucrative pour les SMP (les contrats de formation, comme l'ont pu l'être ceux accordés certaines SMP<sup>44</sup> en Irak, sont généralement des contrats très onéreux et établis sur une longue durée) mais non des moindres stratégiques. C'est à ce moment que revient le spectre d'un impérialisme déguisé, où beaucoup voient en l'activité de formation proposée par les SMP dans les pays du Sud un moyen de créer et conserver une relation de dépendance aux grandes puissances occidentales. S'il ne faut pas perdre vue l'objectif premier de ces multinationales, c'est-à-dire la recherche du profit et des bénéfices<sup>45</sup>, il ne faut pas non plus exclure les enjeux géopolitiques et stratégiques que revêt la présence des SMP spécialisées dans la formation au sein de certains pays du Sud, souvent contractées par des Etats et posant dès lors la question de leur complète neutralité. Contracter pour des missions essentielles et sensibles telles que peuvent l'être la formation de nouvelles forces armées ou l'encadrement de forces spéciales, les SMP constituent alors « *des instruments de premier choix pour la diplomatie de leurs États de tutelle*<sup>46</sup> » et a fortiori, de véritables outils de politiques étrangères.

---

43 La SMP Defense Systems est accusé par Amnesty International d'avoir armés la 14<sup>ème</sup> brigade de l'armée colombienne, tristement célèbre pour de nombreuses exactions en vers la population et les guérilleros

44 La SMP Vinnell a signé un contrat de 48 millions de dollars pour la formation de l'armée irakienne et la société Dyncorp s'est vue attribué la formation de la police irakienne, pour 50 millions de dollars. Source : *US Department of Defense*, déclaration des sociétés. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE. *Cahier de la recherche doctrinale, L'emploi des Sociétés Militaires Privées en Afghanistan*. 2010

45 S'il n'est pas possible d'avoir accès au contrat, l'association CorpWatch estime que la valeur du contrat passé entre le Pentagone et la SMP Dyncorp pour son activité en Colombie s'élèverait à plus de 600 millions de dollars. <http://www.corpwatch.org/section.php?id=18>

46 RENO, Xavier. *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Éditions Agone, 2005.p 315.

## **(C) L'externalisation du renseignement, entre sécurité nationale et conflit d'intérêt**

Les fonctions accordées aux SMP semblent se rapprocher progressivement du cœur de métier des militaires et plus généralement, des fonctions régaliennes accordées à l'Etat dans ses missions de défense et de sécurité. Si les domaines de la sécurité et de la formation militaire connaissent aujourd'hui une externalisation progressive où les SMP jouent un rôle de plus en plus important, l'exemple du renseignement peut aussi permettre de mieux saisir ce désengagement de l'Etat pour un outsourcing toujours plus important. Considérée comme une activité des plus sensibles et, par définition, exclusivement réservée aux organisations étatiques, le renseignement est pourtant bien rentré dans le champ d'action des SMP, notamment aux États-Unis. En effet, si la fin de la guerre en Irak et le retrait progressif des troupes en Afghanistan ont, sans aucun doute, freiné l'activité des sociétés militaires privées, on assiste aujourd'hui à une diversification des prestations proposées par ces dernières. Ainsi, pour combler le «vide irakien», certaines SMP<sup>47</sup> se sont spécialisées dans les activités de renseignement, de veille stratégique ou encore de collecte massive d'informations. Dès 2005, Bernales Ballestros, le rapporteur spécial de l'ONU sur le mercenariat avait alors déclaré en ce sens, que « *Les entreprises privées de sécurité militaires investissent de plus en plus dans les techniques d'informations, les services de recherche financière, les systèmes de détection de communication militaires et les systèmes de sécurités électroniques* »<sup>48</sup>.

Symptôme de ce glissement du renseignement vers le secteur privé, beaucoup d'anciens dirigeants et militaires des services secrets américains ont en effet créé leurs propres cabinets de conseils en intelligence stratégique, mais aussi des entreprises spécialisées dans le renseignement civil et militaire. Ainsi, le Général Keith Alexander, ancien directeur historique de la NSA, a créé *IronNet Cybersécurité* en 2014, spécialisée notamment dans la lutte contre les menaces terroristes et les cyberattaques. Cette compagnie, à l'instar d'autres multinationales spécialisées dans le renseignement comme le groupe Chertoff<sup>49</sup>, sont en effet créées, dirigées puis composées essentiellement d'anciens hauts fonctionnaires et militaires du

---

47 Parmi les plus cités : Kroll, Caci International Inc, Security Advisory and Service, ERIC SA

48 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, *Rapport sur la question de l'utilisation des mercenaires*, 2001. Cité in RENOU, Xavier. *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Éditions Agone, 2005.p 85

Pentagone, de la NSA, du renseignement militaire ou encore du Centre National Antiterroriste (NCTC). Si la reconversion d'anciens politiques et militaires américains dans le secteur privé de la défense et de la sécurité n'est pas nouveau, à l'image de Kissinger Associates, sociétés de conseils créée dès 1982 par l'ancien secrétaire d'Etat, ce qui présente aujourd'hui un caractère exceptionnel c'est bien l'externalisation progressive et constante du renseignement américain. Selon *l'Office of The Director of National Intelligence*, plus d'un quart des effectifs du renseignement américain serait aujourd'hui composé d'employés du secteur privé<sup>50</sup>. Experts informatiques, analystes ou encore traducteurs constituent alors les nouveaux acteurs du renseignement américain. Certains observateurs affirment même que plus de la moitié du budget du renseignement américain serait aujourd'hui destiné à des missions prises en charges par des entreprises privées.<sup>51</sup>

On comprend ici les nombreuses conséquences que revêt cette externalisation progressive du renseignement. L'intelligence et le renseignement représentent en effet des activités hautement sensibles, au cœur même des fonctions étatiques de défense et de sécurité nationale. En effet, ouvrir le captage et la production de données sensibles à un éventail plus important de personnes, d'autant plus des civils, augmente nécessairement le risque de conflits d'intérêts, de fuites ou de menaces en termes de contre-espionnage. Le récent exemple d'Edward Snowden, employé d'une entreprise privée travaillant au compte de la NSA<sup>52</sup>, montre à quel point ce domaine du renseignement constitue un espace hautement stratégique et sensible pour la sécurité nationale. Comme pour les fonctions de sécurité et de

---

49 Société créée par Michael Chertoff et Michael Hayden qui ont quitté respectivement le Ministère de la justice et la NSA en 2009 pour fonder Chertoff Group, l'une des sociétés de conseils en défense et sécurité les plus importantes de Washington.

50 HARWOOD, Private contractors make up More than 25% of Intelligence Community, *Security Management*, 8 août 2008.

51 50 à 70 % selon HILLOUSE, R.J., Who Runs the CIA? Outsiders for Hire, *Washington Post*, 8 juillet 2007

52 A l'époque des faits, Snowden est administrateur de système chez Booz Allen Hamilton, une société privée contractée notamment par le Pentagone et la NSA fréquemment. Le directeur sécurité de cette même société, Art Devis, déclarait par ailleurs en septembre 2015 vouloir doubler ses investissements en matière de renseignement, pour « la création d'un programme complet de contre-espionnage », ou plus 2500 contractors auront « accès au royaume \* » (il faut ici entendre l'accès aux documents hautement classifiés que les employés de Booz, comme Snowden, manipulent chaque jour)\* <http://www.thenation.com/article/how-private-contractors-have-created-shadow-nsa/>, consulté le 5 février

formation vues précédemment, déléguer des compétences et prérogatives en matière de renseignement pose aussi la question de la neutralité des SMP contractées qui « *incluent dans leurs analyses et rapports, des données leurs étant favorables à eux ou à leurs clients, sans que l'on puisse le détecter* »<sup>53</sup>. De fait, la diversification accélérée des services proposés par les SMP vont, avec le renseignement, toucher à des questions morales et juridiques importantes. En effet, externaliser le renseignement pose sensiblement la question de la protection des intérêts nationaux, tout comme celle des libertés individuelles. La cybersécurité et le renseignement sont donc devenus, aux Etats-Unis, de nouveaux secteurs liant étroitement le gouvernement à des sociétés privées spécialisées, où la sécurité nationale, notamment en matière de renseignement et d'intelligence stratégique, constitue progressivement un marché de plus en plus convoité. Si l'externalisation du renseignement est d'ores et déjà actée aux Etats Unis, la tendance semble également s'étendre en Europe, notamment au Royaume-Uni, mais aussi en France<sup>54</sup>, alimentant encore un peu plus le désengagement de l'Etat dans des fonctions revêtant pourtant pleinement de son exercice de la violence légitime.

---

53STRUYE DE SWIELANDE Tanguy, Le bel avenir de la privatisation, *Sécurité globale* 2/2009 (N° 8)

54 Philippe Chapleau commente à ce propos que des sociétés françaises, comme GéoLink, commencent à « *prendre en charge des activités liées à la télécommunication, qui peuvent selon les usages relever de l'espionnage militaire* ». CHAPLEAU, Philippe. Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées ? *Sécurité globale* 2/2009 (N° 8), p-66

## **PARTIE III – REGULER ET CONTROLER LES SOCIETES MILITAIRES PRIVEES : UNE NECESSITE FACE A UN PHENOMENE DEvenu INELUCTABLE**

Il est aujourd'hui difficile de remettre en question le mouvement d'externalisation des politiques de défense et de sécurité. Le phénomène ne se cantonne désormais plus au monde anglo-saxon mais cherche bel et bien à s'introduire dans des cultures jusqu'alors très attachées au principe du monopole de la violence légitime. La diversité des acteurs ayant désormais recours à ces SMP illustre l'ampleur d'un mouvement devenu inéluctable et irréversible (A). Il semble alors vain de chercher à s'y opposer et au contraire plus stratégique d'essayer de l'encadrer. Pour cela, les Etats, individuellement et collectivement responsables, devront tirer les leçons du modèle anglo-saxon (B). Parce que ces SMP sont amenées à intervenir dans des conflits asymétriques comprenant des enjeux internationaux, tout en réalisant des objectifs de politique étrangère, la régulation doit se faire à toutes les échelles (C).

### **(A) La diversification des acteurs ayant recours aux SMP, le symbole d'une externalisation irréversible.**

Les différents Livre blancs publiés ces dernières années en Europe et en Amérique illustrent la réticence grandissante des Etats à s'engager directement dans des opérations extérieures, notamment dans le cadre de conflits régionaux. Cette prudence s'explique en partie par la nécessité d'obtenir une autorisation onusienne, la difficulté de construire une coalition, ou encore l'échec des interventions passées<sup>55</sup>. Ce sont pourtant ces expéditions, telle que celle menée par les Etats-Unis contre Saddam Hussein en 2002, qui fournissent la demande dont les SMP ont besoin pour prospérer. En parallèle de leurs contrats avec les Etats, ces sociétés cherchent alors de nouveaux créneaux. Elles adoptent une stratégie de diversification de leurs activités, phénomène menant inéluctablement à l'élargissement de l'éventail de leurs clients. Cependant, si l'emploi de ces entreprises de sécurité par des multinationales ne semble plus choquer personne, il n'en n'est pas de même pour les

---

<sup>55</sup>JOANNIN Pascacle, Les interventions extérieures dans les pays en crise, *Robert Schuman*, 10 janvier 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0302-les-interventions-exterieures-dans-les-pays-en-crise>, consulté le 29 février 2016

organisations internationales. Que ces dernières soient gouvernementales ou non<sup>56</sup> elles sont pour la plupart peu enclines à avouer leurs liens avec les SMP. En effet, l'image souvent peu glorieuse des *contractors*, notamment à travers leur implication dans des scandales d'abus sexuel, de trafics d'armes et de torture rappellent le manque de moral au sein de la profession.

Les organisations non-gouvernementales, d'ordinaire rattachées au combat en faveur des droits de l'homme, ont ainsi recours à ces SMP de manière plus ou moins assumée. Ces dernières sont amenées à intervenir sur des territoires conflictuels où la protection de leurs employés se doit d'être garantie. Une étude parue en 2007 révèle que 22% des grandes ONG mondiales (CARTE, Caritas, Save the Children...) ont reconnu avoir eu recours à ces sociétés de sécurité au cours de l'année 2007<sup>57</sup>. Le manque de statistiques à ce sujet ne permet cependant pas de mesurer l'ampleur réelle du phénomène. La relation entre ONG et SMP pose de nombreuses questions qui ne s'arrêtent pas uniquement à l'aspect éthique. D'aucuns se demandent si les ONG, à travers leurs contrats passés avec ces sociétés, ne participent-elles pas directement à la privatisation de la sécurité. Leur relation est d'autant plus ambiguë que ces organisations cherchent à réguler l'activité des soldats privés. Ainsi, un des instruments de régulation le plus reconnu à l'échelle mondiale est le document Montreux, adopté à l'initiative du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Il est alors légitime de se demander s'il n'y a pas une contradiction lorsque les ONG condamnent et font pression pour encadrer les SMP, tout en bénéficiant de leur travail au moment où elles sont mêmes confrontées à des enjeux sécuritaires.

Par ailleurs, cette réflexion s'adapte également aux organisations intergouvernementales telles que l'ONU. Que cela soit dans le cadre d'une intervention dans le camp de réfugiés de Goma ou encore quelques années plus tard à l'Est du Congo, les secrétaires successifs de l'ONU reconnaissent la tentation d'avoir recours aux SMP. Le tabou

---

56 IHEDN, Les entreprises militaires et de sécurité privée : outil indispensable ou abandon par l'Etat de ses prérogatives de souveraineté?, 30 juin 2010, 49 p, [en ligne]. Disponible en version PDF : [http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport\\_final\\_Comite\\_2\\_-\\_62e\\_session\\_IHEDN\\_C2\\_-\\_17\\_juin\\_2010.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport_final_Comite_2_-_62e_session_IHEDN_C2_-_17_juin_2010.pdf)

57 ENGLER Yves, NGO Ties to Private Military Companies, The Dissident Voice, 27 août 2010, [en ligne]. Disponible sur : <http://dissidentvoice.org/2010/08/ngo-ties-to-private-security-companies/>, consulté le 15 avril 2016

semble aujourd'hui être tombé puisque ces sociétés apportent, par exemple, un soutien logistique aux casques bleus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix en Afrique. De leur côté, les dirigeants des SMP tels que Tim Spicer, estiment que ces sociétés constituent l'avenir de l'intervention humanitaire « *dans un monde où l'ONU est impuissant et les technocrates étrangers aux réalités du terrain* »<sup>58</sup>. Cependant, une majeure partie de l'opinion publique et des représentants restent opposés à leur recours et appellent dans un premier temps à la création de véritables normes. Ce besoin de régulation a notamment été mis en avant par le rapport de Bernales Ballestros en 2002 dans lequel il dénonce les violations des droits de l'homme commises par ces sociétés ainsi que leur influence sur l'impossibilité de certains Etats à acquérir leur auto-détermination. En outre, il s'agit de savoir qui assumera la responsabilité des actes de ces sociétés lors d'interventions dans le cadre d'une coalition pour cesser un conflit asymétrique. Il est difficile de croire que l'ONU ou encore les Etats impliqués dans cette coalition seront prêts à prendre le risque de porter atteinte à leur image pour des faits commis par ces SMP, pourtant dans le cadre de leur politique étrangère. Le phénomène d'externalisation et de privatisation semble donc s'étendre à tous les acteurs ayant un poids sur la scène internationale. Ce processus doit cependant s'opérer avec la plus grande prudence pour ne pas commettre à nouveau les erreurs passées.

## **(B) Tirer les leçons du modèle anglo-saxon pour accompagner l'extension du phénomène**

Une approche historique du développement des SMP met en lumière leur origine anglo-saxonne. Ainsi, les plus célèbres sociétés, *Dyncorp*, *Armorgroup* ou encore *Executive Outcomes* se sont respectivement développées aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Afrique du Sud. Ces dernières ont profité de politiques de défense tournées vers l'externalisation et d'une régulation bienveillante à leur égard. Comme nous l'avons vu précédemment le phénomène se propage et n'est donc plus strictement anglo-saxon. L'exemple des SMP russes, bien que celles-ci soient officiellement interdites<sup>59</sup>, illustre l'ampleur du changement. Ainsi, en 2010, la Direction du renseignement militaire français

---

58 IHEDN, Les entreprises militaires et de sécurité privée : outil indispensable ou abandon par l'Etat de ses prérogatives de souveraineté?, 30 juin 2010, 49 p, [en ligne]. Disponible en version PDF : [http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport\\_final\\_Comite\\_2\\_-\\_62e\\_session\\_IHEDN\\_C2\\_-\\_17\\_juin\\_2010.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport_final_Comite_2_-_62e_session_IHEDN_C2_-_17_juin_2010.pdf)

dénombrerait environ 1300 noms de structures dans le monde répondant à la définition de SMP<sup>60</sup>. Cette propagation n'est pas sans créer de débat au sein des différentes armées, attachées notamment à protéger leur « cœur de métier ». L'ouvrage « *Les nouveaux mercenaires : la fin des tabous* »<sup>61</sup>, illustre parfaitement le dialogue au sein de l'armée française en invitant ses représentants à échanger leurs arguments en faveur ou contre cette externalisation. Cet échange est d'autant plus légitime que la multiplication du nombre de SMP, ainsi que la possibilité qu'elles aient de passer des contrats avec un nombre important d'acteurs à l'échelle internationale, risquent de compliquer leur régulation.

Au-delà de l'argument de la protection du « cœur de métier » et du monopole de la violence légitime, les réticences liées au développement des SMP s'expliquent par les coûts cachés et les bavures auxquelles elles sont associées. Des faits avérés tels que le recours à la torture au sein de la prison d'Abu Ghraib par les salariés de CACI International<sup>62</sup> (rapport Fey Jones, Amnesty International), ou encore les accusations de trafic d'armes et d'adolescentes par les employés de DynCorp en Bosnie-Herzégovine<sup>63</sup> révèlent l'envers du décor. Ces comportements, pénalement répréhensibles, ont été encouragés par le manque d'encadrement juridique dont les *contractors* bénéficient. L'un des exemples les plus marquants est le célèbre « *Order n°17* »<sup>64</sup>, régulant l'action des SMP lors de l'intervention américaine en Irak. Il

---

59 AXE David, Believe it or not, Russia dislikes relying on military contractors, *War is Boring*, [en ligne]. Disponible sur : <https://warisboring.com/believe-it-or-not-russia-dislikes-relying-on-military-contractors-8bad373f4793#.wyee5ciq7>, consulté le 20 avril 2016

60 CHAPLEAU Philippe, *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation?*, édition Vuibert, 21 mars 2011, 240 p.

61 HOGARD J.F et LE RAY B, PACOREL P, ROUSSEAU T, *Les Nouveaux Mercenaires, la fin des tabous*, Stratégie édition CEREM, 2008, 120 p.

62 Fay Jones, Investigation of 205th Military Intelligence Brigade's Activities in Abu Ghraib Detention Facility, 23 août 2004

63 HUMAN RIGHT WATCH, Bosnia and Herzegovina Hopes Betrayed : Trafficking of Woman and Girls to Bosnia and Herzegovina for Forcer Prostitution, 3 décembre 2010, pp. 63-64.

64 CPA/ORD/27June 2007/07 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.refworld.org/pdfid/49997ada3.pdf>, consulté 30 novembre 2015

instaurait un régime très protecteur envers les employés des SMP en leur octroyant un statut de quasi-immunité juridique pour leurs actes commis sur le territoire irakien dans le cadre de leur mission. Les dérives sont d'autant plus nombreuses que les faits ont lieu sur des territoires le plus souvent emprunts d'un conflit, où les victimes ont peu de chance de se faire entendre. Des comportements déviants ont été signalés récemment par les médias, accusant alors les casques bleus d'avoir commis des viols au cours de la mission Minusma au Mali et pendant la mission Minustah à Haïti<sup>65</sup>. Ces faits nous éclairent sur les risques présents lors d'intervention, par des agents extérieurs, sur des terrains où le respect des droits de l'homme peut difficilement faire l'objet d'une vérification. Si organisations internationales vouées au respect des droits de l'homme éprouvent déjà des difficultés à contrôler les actes de leurs employés, on peut se poser des questions quant à la probabilité qu'un tel contrôle soit opéré par des sociétés dont le but premier est de faire du profit.

Les opposants au mouvement d'externalisation pointent également du doigt les coûts cachés derrière les contrats passés entre les armées et les SMP. En effet, bien que le mouvement soit justifié par des soucis d'économie budgétaire, plusieurs études révèlent que les sociétés engrangent des bénéfices au-delà du raisonnable. L'Etat n'est alors pas toujours gagnant d'un point de vue économique. Ainsi, le site *Project on Governemnt Oversight*<sup>66</sup> recense les cas de dérives financières et dénonce notamment que seulement 15% des cas de *misconduct* dévoilés ont été suivis d'une enquête et de sanctions. L'entreprise KBR est par exemple célèbre pour sa pratique du « *cost plus fee* », cette possibilité laissée aux sociétés de facturer l'Etat pour les surcoûts apparus lors de leur intervention<sup>67</sup>. Malgré les surfacturations de plusieurs milliards de dollars que l'Etat américain a reçu de cette entreprise, ce dernier continue de conclure des contrats avec, souvent sur le très long terme. Tous ces comportements déviants, de nature économique ou pénale, s'expliquent par l'absence de texte

---

65 N'DEKPLOMAN R, Cinq scandales qui ont élaboussé les casques bleus de l'ONU, Le Monde, 29 avril 2015 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/29/cinq-scandales-qui-ont-elabousse-les-casques-bleus-de-l-onu\\_4625394\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/29/cinq-scandales-qui-ont-elabousse-les-casques-bleus-de-l-onu_4625394_3212.html), consulté le 5 mars 2016

66 <http://www.pogo.org/>

67CHAPLEAU Philippe, *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation?*, édition Vuibert, 21 mars 2011, 240 p., pp 155

régulant l'activité des SMP. Ainsi, il a fallu attendre 2011 pour que le « *Uniform Code of Military Justice* » (UCMJ) puisse enfin condamner les actes illégaux commis par *les contractors* américains. Ce code ne s'appliquait jusqu'alors qu'aux seuls militaires et civils du Pentagone. Le constat est le même pour les sociétés britanniques puisqu'un simple document consultatif du Ministre des Affaires étrangères régleme[n]te leurs activités, les tentatives de régulation en 2002 et en 2009 ayant débouchées sur un échec<sup>68</sup>.

Ce vide juridique est d'autant plus regrettable quand on sait que les pays anglo-saxons impulsent les normes au niveau international. Wolf-Dieter Eberwein et Yves Schemeil dans *Normer le monde*<sup>69</sup> considèrent alors que ces pays doivent prendre leurs responsabilités pour déterminer un régime juridique efficient pour les SMP.

### **(C) Une régulation de l'échelle nationale à l'échelle internationale : une complémentarité au nom de l'efficacité.**

Les activités des SMP, instruments de politique étrangère, doivent faire l'objet d'une moralisation. D'aucuns défendent encore un contrôle par le marché, et notamment par la réputation. Les firmes de sécurité respecteraient alors les droits de l'homme car cela conditionnerait leurs futurs contrats avec des organisations internationales et des Etats démocratiques. Cependant, cette hypothèse n'est pas envisageable dans un domaine où les SMP adoptent la stratégie d'une opacité volontaire sur leurs activités au nom du secret commercial. Ce manque de transparence s'explique également par la difficulté à recevoir des informations à propos d'actes commis sur des terrains extérieurs où le contrôleur serait lui-même en danger. Par ailleurs, les tentatives d'autorégulation à travers des « *Codes of Conduct* »<sup>70</sup>, où le contrôleur est aussi le contrôlé, semblent également peu pertinentes. Les sociétés n'ayant en effet aucun intérêt à dénoncer des agissements qui pourraient nuire à leur

---

68, CHAPLEAU Philippe, *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation?*, édition Vuibert, 21 mars 2011, 240 p. pp186-188

69 EBERWEIN Wolf-Dieter et SCHEMEIL Yves, *Normer le monde*, édition l'Harmattan, 30 mars 2009, 390 p.

70 Conférence de Suisse, Code de conduite international des entreprises de sécurité privée, 9 novembre 2010

image. Ainsi, l'identité du contrôleur est donc difficile à déterminer, celui-ci devant posséder à la fois la légitimité et les moyens nécessaires pour opérer le contrôle. D'autre part, il apparaît nécessaire que la régulation soit établie aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale pour qu'elle soit la plus efficace possible<sup>71</sup>. Les Etats contractants, les organisations intergouvernementales, les Etats territoriaux, les ONG et les Etats d'origine<sup>72</sup> sont autant d'acteurs envisagés pour lutter contre les dérives.

Avant que toute forme de régulation ne soit envisagée, il faut dans un premier temps que les Etats expriment une volonté commune de régulation. Une telle résolution semble pourtant difficile à mener quand on part du postulat que les Etats utilisent ces SMP comme instruments de politique étrangère. En effet, certains gouvernements auraient recours à ces entreprises précisément parce qu'ils souhaitent se dégager de leurs responsabilités, par avance de ce qui pourrait se passer lors de leurs interventions extérieures. Certains parlent alors de « société-écran »<sup>73</sup> pour décrire cette manœuvre. Le doute plane par exemple pour le contrat passé entre la société CACI et l'Etat américain qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offre. Les salariés de CACI en charge des interrogatoires dans la prison d'Abu Ghraib ont été par la suite accusés de torture envers les prisonniers. Malgré l'ouverture d'une enquête et avant la fin de celle-ci, ce contrat a été renouvelé<sup>74</sup>. Ainsi, ce contrôle étatique est aujourd'hui encore difficile à imaginer quand on connaît les liens existant entre les SMP et le monde politique. Ainsi, il n'est pas rare que d'anciens fonctionnaires du Gouvernement soient employés par les SMP pour pouvoir garder un lien plus ou moins direct avec le pouvoir politique<sup>75</sup>. En outre, il est intéressant de noter que ces sociétés pratiquent un lobbying important, notamment en finançant les campagnes politiques. DynCorp a ainsi fait un don d'une valeur de 157 000

---

71 MAMPEY Luc et MEKDOUR Medhi, *La guerre en sous-traitance : l'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privée*, GRIP, février 2012, 32 p. [en ligne]. Disponible en version PDF: <http://archive.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2010/2010-2.pdf>

72 Classification Etats territoriaux, d'origine et contractants qui provient du document Montreux

73 RENOU, Xavier. *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Éditions Agone, 2005.p 319.

74 SINGER Peter, *The Contract Military Needs to Break*, *Washington Post*, 12 Septembre 2004, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A13378-2004Sep11.html>, consulté le 24 mars 2016

dollars au parti Républicain pour pouvoir financer la campagne de Bush en 2000<sup>76</sup>. Les SMP seraient alors elles-mêmes en capacité d'influencer les décisions gouvernementales en matière de politique étrangère.

Par ailleurs, le faible nombre d'Etats ayant adopté le Document Montreux, seulement 53 pays à ce jour, illustre ce manque de volonté. La part d'adhérents ne cesse pourtant d'augmenter, ce qui laisse penser que les Etats prennent peu à peu conscience des enjeux juridiques internationaux se cachant derrière l'intervention des SMP sur des territoires extérieurs. Les pays d'origine doivent désormais tenir un registre du personnel des SMP, adapter leur droit au régime juridique international et s'assurer que ces sociétés respectent le droit humanitaire lors de leurs interventions, en laissant la possibilité de poursuivre tout *contractor* se rendant coupable d'actes criminels<sup>77</sup>. Cependant, il est important de rappeler que cet accord n'est composé d'aucune disposition contraignante<sup>78</sup>, son application étant donc laissée au bon vouloir des Etats. Depuis 2005 la Commission des Nations-Unis pour les droits de l'homme travaille également sur un autre projet de régulation « *La Convention internationale sur la régulation, la surveillance et le contrôle des SMP* ». Ce document, plus audacieux que celui de Montreux, souhaite affirmer la responsabilité étatique dans l'usage de la force. Les Etats deviendront « *responsables des activités des SMP enregistrées ou opérant dans la sphère juridictionnelle de celui-ci, peu importe que ces sociétés soient en contrat ou non avec l'Etat* ». Cette responsabilité multiple est un instrument intéressant pour réguler des interventions menées dans le cadre de conflits asymétriques.

---

75 HARTUNG William and CIARROCCA Michelle, Ties that Bind : Arms Industry Influence in the Bush Administration and Beyond, *World Policy Institute*, octobre 2004, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.worldpolicy.org/projects/arms/reports/TiesThatBind.html>, consulté le 7 mars 2016

76 ISENBERG David, Jostling in the Rebuilding Queue, *Asia Time*, 17 avril 2003, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.atimes.com/atimes/Middle\\_East/ED17Ak01.html](http://www.atimes.com/atimes/Middle_East/ED17Ak01.html), consulté le 6 avril 2016

77 HAUPAIS N, Les enjeux juridiques de la privatisation de la guerre, *Annuaire français de droit international*, CNRS édition, 2009, volume 55, pp. 87-110 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_2009\\_num\\_55\\_1\\_4064](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2009_num_55_1_4064), consulté le 10 décembre 2015

78 La Confédération Suisse, Le Document Montreux

## CONCLUSION

Alors qu'au début des années 2000, les médias s'intéressaient de près au phénomène des SMP, notamment à travers les scandales irakiens, l'effervescence est aujourd'hui retombée. Les articles et les ouvrages se font en effet plus rares en la matière. Cependant, ce n'est pas parce que les faits ne sont pas reportés qu'il faut y voir un déclin du phénomène. Cette tendance se manifeste alors dans des domaines plus opaques, où peu d'informations circulent. Il s'agit notamment du domaine du renseignement, où l'argument de la sécurité nationale empêche toute investigation. L'engouement médiatique n'est pas le même mais les enjeux sont aussi, voire même plus importants. L'idée aujourd'hui n'est plus de contester l'existence même de ces sociétés, désormais admise, mais d'encadrer leur émergence. Ces dernières ne sont pas à l'abri de commettre de nouvelles erreurs et d'outrepasser le peu de règles qui existent à l'heure actuelle. Par ailleurs, conscientes des risques liés à l'exposition médiatique, ces entreprises changent de stratégie en essayant de préserver leur image de toute bavure. Cette réputation est d'autant plus importante que les Etats, pour la plupart démocratiques, sont leurs plus gros clients.

Depuis la fin de la guerre froide et l'affirmation du néolibéralisme, on assiste alors à une tendance continue à l'externalisation progressive de certaines prérogatives de l'Etat en matière de défense et de sécurité. Les réductions budgétaires et la démobilisation progressive au sein des armées ont conduit à l'émergence des Sociétés Militaires Privées, jouant désormais un rôle de plus en plus essentiel face aux nouveaux conflits de notre siècle. La guerre est aujourd'hui asymétrique et présente de nouveaux rapports de forces, où les lignes de fronts, les ennemis et leurs moyens sont moins visibles et amènent à une constante adaptation. L'emploi des sociétés militaire privées est alors devenu un outil indispensable pour des armées qui tendent à se professionnaliser au sein de ces nouveaux théâtres d'opérations.

Si le phénomène de recours aux *contractors* n'est pas nouveau, il semble aujourd'hui être devenu irrémédiable et indispensable, à l'image du conflit irakien et afghan qui ont vu les SMP devenir des partenaires incontournables de la coalition. C'est également au cours de l'intervention américaine en Irak que ces *contractors* ont été, pour la première fois, autant visibles aux yeux de la société et de l'opinion publique. Le recours aux SMP a constitué progressivement une source de débat et d'interrogation, tant le phénomène est devenu tout aussi généralisé qu'inquiétant. Les différentes polémiques impliquant des employés de

sociétés militaires privées, notamment lors de la guerre en Irak mais aussi dans de nombreuses autres régions du monde où les conflits asymétriques sont devenus la norme, ont ainsi posé la question du déplacement progressif de la violence légitimement exercée par l'Etat vers ces nouveaux acteurs du privé. Les fonctions de soutien, de sécurité de formation ou de renseignement sont sans doute les illustrations les plus significatives de ce déplacement progressif de la violence légitime vers des entreprises privées, dont les activités sont aujourd'hui « *aussi banalisées que difficiles à réglementer* »<sup>79</sup>.

En effet, de par leur nature même de multinationales, à la recherche constante de dividendes *de la guerre* et non *pas de la paix*, les SMP s'inscrivent dans une logique de rentabilisation maximale et vont alors rechercher autant de nouveaux marchés que de nouveaux clients. Les acteurs ayant recours aux *contractors* tendent à se diversifier. Non seulement les Etats, mais aussi les organisations internationales et non gouvernementales, bien que souvent peu enclins à l'avouer, ont recours régulièrement aux prestataires de services militaires privées. Si les SMP se sont donc imposées comme des parties prenantes intégrantes de la guerre, elles s'inscrivent pourtant aujourd'hui dans un flou juridique, aussi bien dans le cadre national qu'international. Si certains documents ou conventions internationales tentent d'imposer un encadrement juridique à l'activité de ces multinationales, elles ne présentent aujourd'hui aucune garantie pour le contrôle des SMP. Or, le modèle anglo-saxon de ces nombreuses entreprises américaines, canadiennes ou australiennes a et continue de poser des questions aussi bien morales que juridiques. La question de la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des *contractors* auxquels il peut faire appel dans des espaces en conflits n'est, aujourd'hui, que très peu posée, voir ignorée du fait même du secret commercial et de l'opacité des ces structures privées. Cette question de la responsabilité des Etats ou des organisations ayant recours aux SMP est essentielle pour comprendre les enjeux géopolitiques et stratégiques que pose cette externalisation progressive.

De fait, le recours aux SMP peut aussi s'inscrire dans une logique stratégique pour des Etats de plus en plus sollicités militairement, alors même que l'opinion publique accepte de moins en moins la perte de soldats. Plus que cette doctrine du « zéro-mort », les SMP offrent aussi aux Etats contractants un niveau de responsabilité moindre, voire inexistant. Dans cette perspective, les SMP peuvent constituer de véritables outils de politiques étrangères, où les

---

79 CHAPLEAU, Philippe. RENOU, Xavier (sous la dir.), *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Chapitre "De nouveaux appétits autour des richesses de l'Afrique et du monde", Éditions Agone, 2005.p 280.

intérêts nationaux sont assurés sans l'implication directe et visible de l'Etat ou de son armée. En ce sens Vladimir Poutine déclarait, en 2012, à propos des sociétés militaires privées :

*« De telles sociétés peuvent constituer un instrument de la poursuite des intérêts nationaux sans la participation directe de l'Etat <sup>80</sup>».*

La déclaration du président russe illustre alors parfaitement la perception des SMP comme un instrument de politique étrangère. Cet intermédiaire est d'autant plus utile qu'il s'adapte facilement aux conflits asymétriques d'aujourd'hui. Cependant, certaines inquiétudes émergent après cette déclaration explicite de Vladimir Poutine. Cela insinue que le recours aux contractors n'est pas une exception américaine mais tend à se développer un peu partout dans le monde. Un problème en découle alors, celui de la cohabitation entre toutes ces SMP alors même que leurs clients peuvent avoir des intérêts multiples et parfois divergents.

---

80 Putin Backs Private Defense Company Idea, *Sputnik*, avril 2012, [en ligne]. Disponible sur : <http://sputniknews.com/military/20120411/172754492.html>, consulté le 22 mars 2016

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

- BODIN J, *Les six livres de la République*, 1576
- CECILE Jean-Jacques, *Les chiens de guerre en Amérique*, Nouveau Monde, Octobre 2009, 297 p.
- CHAPLEAU, Philippe. *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre, Des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, Vuibert, 2011, 240 p.
- CLAUSEWITZ Carl Von, *De la guerre*, 1932.
- EBERWEIN Wolf-Dieter et SCHEMEIL Yves, *Normer le monde*, édition l'Harmattan, 30 mars 2009, 390 p.
- HAUPAIS N, Les enjeux juridiques de la privatisation de la guerre, *Annuaire français de droit international*, CNRS édition, 2009, volume 55, pp. 87-110 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_2009\\_num\\_55\\_1\\_4064](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2009_num_55_1_4064)
- HOGARD J.F et LE RAY B, PACOREL P, ROUSSEAU T, *Les Nouveaux Mercenaires, la fin des tabous*, Stratégie édition CEREM, 2008, 120 p.
- MAMPEAY, SERFATI, *Les groupes de l'armement et les marchés financiers : vers une convention « guerre sans limite ? »*, La Découverte, 2004, p.250
- RENOU, Xavier (sous la dir.), *La privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*. Chapitre "De nouveaux appétits autour des richesses de l'Afrique et du monde", Éditions Agone, 2005. p 280
- SCAHILL, JérémY. *Blackwater, l'ascension de l'armée privée la plus puissante du monde*. Nation Book, 2007

## Revue et articles scientifiques

- BELANGER, Yves et FLEURANT, Aude. Les dépenses militaires : la fin des cycles ?, *Revue Interventions économiques* [En ligne], 42 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 30 avril 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1206>

- BOENE, Bernard. La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique. *Revue française de sociologie* 4/2003 (Vol. 44), p. 647-693
- CHALEAU, Philippe. Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées ? *Sécurité globale* 2/2009 (N° 8) ,p-66
- BOTSMAN, Rachel and ROGERS, Roo. *What's Mine is Your : The Rise of Collaborative Consumption*, HarperCollins Business, 3 Février 2011, 204 p.
- HARWOOD, Private contractors make up More than 25% of Intelligence Community, Security Management, 8 août 2008
- PUEL, Hugues. Le néolibéralisme, modèle économique dominant, *Revue d'éthique et de théologie morale* 1/2005 (n°233), p. 29-51
- STRUYE DE SWIELANDE, Tanguy. Le bel avenir de la privatisation, *Sécurité globale* 2/2009 (N° 8)

### Rapports

- CLINTON, William J. *A National Security Strategy of Engagement and Enlargement*, Washington, D.C., White House, GPO, 1995 33 pages
- HARTUNG William and CIARROCCA Michelle, Ties that Bind: Arms Industry Influence in the Bush Administration and Beyond, *World Policy Institute*, octobre 2004, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.worldpolicy.org/projects/arms/reports/TiesThatBind.htm>
- JACQUIN, Hélène. *L'emploi des Sociétés Militaires Privées en Afghanistan*. Rapport au Ministère de la Défense Cahiers de la recherche doctrinale, 2010. Disponible en ligne <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/cahier-de-la-recherche/l-emploi-des-societes-militaires-privées-en-afghanistan-et-en-irak>
- JOANNIN, Pascalle. Les interventions extérieures dans les pays en crise, Robert Schuman, 10 janvier 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0302-les-interventions-exterieures-dans-les-pays-en-crise>
- MAMPEY Luc et MEKDOUR Medhi, La guerre en sous-traitance : l'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privée, GRIP, février 2012, 32 p. [en

ligne]. Disponible en version PDF:

<http://archive.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2010/2010-2.pdf>

- ROCHE Jean-Jacques (sous la dir), Des gardes suisses à Blackwater, Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui, IRSEM, 2010, 150
- War on Want, Mercenaries Unleashed, The Brave New World of Private Military and Security Companies, Février 2016, 20 p. [en ligne] . Disponible en version PDF sur : [http://media.waronwant.org/sites/default/files/Mercenaries%20Unleashed%2C%202016.pdf?\\_ga=1.14549823.94639948.1463093716](http://media.waronwant.org/sites/default/files/Mercenaries%20Unleashed%2C%202016.pdf?_ga=1.14549823.94639948.1463093716).
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, "Rapport sur la question de l'utilisation des mercenaires", 7 avril 2005.
- HUMAN RIGHT WATCH, Bosnia and Herzegovina Hopes Betrayed : Trafficking of Woman and Girls to Bosnia and Herzegovina for Forcer Prostitution, 3 décembre 2010, pp. 63-64.
- IHEDN, Les entreprises militaires et de sécurité privée : outil indispensable ou abandon par l'Etat de ses prérogatives de souveraineté?, 30 juin 2010, 49 p, [en ligne]. Disponible en version PDF : [http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport\\_final\\_Comite\\_2\\_-\\_62e\\_session\\_IHEDN\\_C2\\_-\\_17\\_juin\\_2010.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/institution/trinome-defense/Interventions/Rapport_final_Comite_2_-_62e_session_IHEDN_C2_-_17_juin_2010.pdf)

### Périodiques et articles de presses

- CORIOU L et MARTIN A et, Définir un conflit asymétrique, *Le Monde*, 31 mars 2003 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique\\_315022\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique_315022_3210.html)
- HERVIEU, Sebastien. Matières premières, chroniques d'un "pillage systématique", *Le Monde*, avril 2015, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/13/matieres-premieres-chronique-d-un-pillage-systematique\\_4615251\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/13/matieres-premieres-chronique-d-un-pillage-systematique_4615251_3212.html)
- HILLOUSE, R.J. « Who Runs the CIA? Outsiders for Hire », *Washington Post*, 8 juillet 2007. Disponible: <http://www.washingtonpost.com/wpdyn/content/article/2007/07/06/AR2007070601993.html>
- OSPINA CALVO, Hernando. Les acteurs cachés du conflit colombien, *Le Monde Diplomatique*, Novembre 2004, p 26-27. Disponible sur [https://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/CALVO\\_OSPINA/11669](https://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/CALVO_OSPINA/11669)

- N'DEKPLOMAN R, Cinq scandales qui ont éclaboussé les casques bleus de l'ONU, *Le Monde*, 29 avril 2015 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/29/cinq-scandales-qui-ont-eclabousse-les-casques-bleus-de-l-onu\\_4625394\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/29/cinq-scandales-qui-ont-eclabousse-les-casques-bleus-de-l-onu_4625394_3212.html)
- SINGER, Peter. The Contract Military Needs to Break, *Washington Post*, 12 Septembre 2004, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A13378-2004Sep11.html>
- ISENBERG, David. Jostling in the Rebuilding Queue, *Asia Time*, 17 avril 2003, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.atimes.com/atimes/Middle\\_East/ED17Ak01.html](http://www.atimes.com/atimes/Middle_East/ED17Ak01.html)

### Sites internet

- Putin Backs Private Defense Company Idea, *Sputnik*, avril 2012, [en ligne]. Disponible sur : <http://sputniknews.com/military/20120411/172754492.html>
- CHAPLEAU Philippe, 100 000 heures de vol pour les Colibri rejoints par trois Colibri de DCI, Ligne de défense, blog Ouest-France, 13 octobre 2015, <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2015/10/13/100-000-heures-de-vol-pour-les-colibri-d-helidax-14855.html>, consulté le 29 décembre 2015
- Corpwatch. <http://www.corpwatch.org/section.php?id=18>

### Sources premières

- Rapport de la Chambre des représentants des Etats-Unis. Congrès des États-Unis d'Amérique, *Additional Information about Blackwater USA*, 1<sup>er</sup> octobre 2007, Disponible au format pdf: <http://graphics8.nytimes.com/packages/pdf/national/20071001121609.pdf>
- Le Document Montreux, sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécuritié. La Confédération Suisse. Disponible au format pdf : [https://www.icrc.org/eng/assets/files/other/icrc\\_002\\_0996.pdf](https://www.icrc.org/eng/assets/files/other/icrc_002_0996.pdf)
- Code de conduite international des entreprises de sécurité privée, 9 novembre 2010, Conférence de Suisse. Disponible au format pdf : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/21141.pdf>

- Convention Internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires, 4 décembre 1989, Disponible à : <https://www.icrc.org/dih/INTRO/530?OpenDocument>

# ANNEXES

| <b>SWORN STATEMENT</b><br><small>For use of this form, see AR 190-45; the proponent agency is ODCSOPS</small>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                |                               |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| <b>PRIVACY ACT STATEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                |                               |                       |
| <b>AUTHORITY:</b> Title 10 USC Section 301; Title 5 USC Section 2951; E.O. 9397 dated November 22, 1943 (SSN).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                |                               |                       |
| <b>PRINCIPAL PURPOSE:</b> To provide commanders and law enforcement officials with means by which information may be accurately                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                |                               |                       |
| <b>ROUTINE USES:</b> Your social security number is used as an additional/alternate means of identification to facilitate filing and retrieval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                |                               |                       |
| <b>DISCLOSURE:</b> Disclosure of your social security number is voluntary.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                |                               |                       |
| <b>1. LOCATION</b><br>Abu Ghraib Detention Facility                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>2. DATE (YYYYMMDD)</b>                      | <b>3. TIME</b>                | <b>4. FILE NUMBER</b> |
| <b>5. LAST NAME, FIRST NAME, MIDDLE NAME</b><br>[REDACTED]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>6. SSN</b>                                  | <b>7. GRADE/STATUS</b><br>CIV |                       |
| <b>8. ORGANIZATION OR ADDRESS</b><br>CACI, 504th Military Intelligence Brigade, Abu Ghraib                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                |                               |                       |
| <b>9.</b> [REDACTED], WANT TO MAKE THE FOLLOWING STATEMENT UNDER OATH:<br><br>I arrived at Abu Ghraib in mid December. I was assigned as a screener, but for four weeks, I worked in the Hard site with interrogators. When I first arrived, we were told we needed to report any abuse and that if we did not report it, we were just as guilty. The CHIEF took us around the area and gave us a tour of the facilities. In reference to any detainee abuse, I know the following. I heard that a soldier took a female detainee and took her shirt off. The linguist did not report it and they both got charged. I never witnessed the use of dogs during interrogations nor did I witness any detainee abuse. I did not witness any detainees wearing women underwear. One day during a screening, one of the detainees was stripped of all his clothes. The detainee was in one of the rooms. For about 15 minutes, no one touched him. There was a MP female who worked during the in-processing of detainees. The female would hit the detainee on his legs to make him open his legs. She would first hit his left leg and then his right until he fell down. He was then pulled up and pushed to the wall. The MPs were rough and having a female searching male is not right because that is against their religion. There were many detainees who came in abuse. While we were screening the detainees, they would ask us, "Are they going to beat us here too?" In the medical facility, they would start talking. Some would have broken shoulders, others came in on crutches. They do not know who beat them. They said they were beat at ASAMIYA PALACE. The detainees said that even the linguist beat them. They didn't know if Americans were involved. They were abused with cigarette burns, and electric shocks. The doctor documented the bruises. I would say there were about 90 incident that took place in ASAMIYA PALACE. Some detainees would say they were beat up by Iraqis. [REDACTED] name was mentioned a lot by detainees. He was accused of bribing people for money and taking revenge on them. One detainee stated that [REDACTED] would stick bottles up their rectum. The detainee couldn't sit down. This occurred at ASAMIYA PALACE. There was also a detainee who was handicap and was beat up very bad. [REDACTED] was a BA'ATH Party member who would gather people up. He would arrest the people and turn them over to coalition forces. The Iraqis said that he was killed by the Iraqis and his body was hung. They say they have no more fear of him. A detainee said he was tortured for 7 days at night at the palace. They submitted two sworn statements. I heard this January or February time frame. There was a group that had been taken to the palace. They were two sisters, two brothers, and two uncles. One of the ladies does not want to talk about what happened to her. There was a detainee who said that he was given cold showers and was under sleep management in the isolation area. The MPs were there and they took orders to do it. The doctors didn't do anything. I checked into this and was told that cold showers was not abusive. The new unit that has taken over is much better and more organized. I spoke to every single woman and they said they spoke very highly of the soldiers. They would be taken out to get some sun. They were treated like brothers. even detainees who are leaving say there were not abused here.<br>Q. Do you have anything else to add to this statement?<br>A. No<br>////////////////////////////////////////////////////////////////////End of Statement////////////////////////////////////////////////////////////////// |                                                |                               |                       |
| <b>10. EXHIBIT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>11. INITIALS OF PERSON MAKING STATEMENT</b> |                               |                       |
| PAGE 1 OF <u>2</u> PAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                |                               |                       |
| ADDITIONAL PAGES MUST CONTAIN THE HEADING "STATEMENT _____ TAKEN AT _____ DATED _____"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                |                               |                       |
| THE BOTTOM OF EACH ADDITIONAL PAGE MUST BEAR THE INITIALS OF THE PERSON MAKING THE STATEMENT, AND PAGE NUMBER MUST BE INDICATED.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                |                               |                       |

DA FORM 2823, DEC 1998

DA FORM 2823, JUL 72, IS OBSOLETE

USAPA V1.00

**Annexe 1 : Extrait du rapport d'enquête interne de la 205ème brigade de service de renseignement militaire daté du 9 août 2004, dit « rapport Fay/Jones » sur les événements d'Abu**

materials, parts, goods, or construction with respect to maintenance or construction in Iraq without restriction as to choice of supplier or Contractor. Such contracts may be awarded in accordance with the Sending State's laws and regulations.

#### **Ghraib**

- 2) Contractors shall not be subject to Iraqi laws or regulations in matters relating to the terms and conditions of their Contracts, including licensing and registering employees, businesses and corporations; provided, however, that Contractors shall comply with such applicable licensing and registration laws and regulations if engaging in business or transactions in Iraq other than Contracts. Notwithstanding any provisions in this Order, Private Security Companies and their employees operating in Iraq must comply with all CPA Orders, Regulations, Memoranda, and any implementing instructions or regulations governing the existence and activities of Private Security Companies in Iraq, including registration and licensing of weapons and firearms.
- 3) Contractors shall be immune from Iraqi legal process with respect to acts performed by them pursuant to the terms and conditions of a Contract or any sub-contract thereto. Nothing in this provision shall prohibit MNF Personnel from preventing acts of serious misconduct by Contractors, or otherwise temporarily detaining any Contractors who pose a risk of injury to themselves or others, pending expeditious turnover to the appropriate authorities of the Sending State. In all such circumstances, the appropriate senior representative of the Contractor's Sending State in Iraq shall be notified.
- 4) Except as provided in this Order, all Contractors shall respect relevant Iraqi laws, including the Regulations, Orders, Memoranda and Public Notices issued by the Administrator of the CPA.
- 5) Certification by the Sending State that its Contractor acted pursuant to the terms and conditions of the Contract shall, in any Iraqi legal process, be conclusive evidence of the facts so certified.
- 6) With respect to a contract or grant agreement with or on behalf of the CPA and with respect to any successor agreement or agreements thereto, the Sending State shall be the state of nationality of the individual or entity concerned, notwithstanding Section 1(5) of this Order.
- 7) These provisions are without prejudice to the exercise of jurisdiction by the Sending State and the State of nationality of a Contractor in accordance with applicable laws.